MÉDIATHÈQUE PROTESTANTE du Stift

MEDIATHEQUE PROTESTANTE DU STIFT

Conditions générales d'utilisation et d'emprunt

Tout usager de la Médiathèque, par le simple fait de son inscription ou de l'utilisation des services de la Médiathèque, est soumis aux présentes conditions générales auxquelles il s'engage à se conformer.

La Médiathèque est ouverte les lundis, mardis, jeudis de 13h à 18h ; les mercredis de 9h à 18h ; les vendredis de 13h à 17h. Ces horaires sont susceptibles de modification.

Conditions d'accès

La consultation des ouvrages sur place est libre et gratuite. Deux salles sont mises à disposition pour les lecteurs, la salle de consultation et la salle de travail annexe (salle Bucer).

Règles du vivre ensemble

A l'intérieur des locaux, les usagers sont tenus de :

- respecter le calme et ne pas utiliser de matériel sonore
- ne pas fumer et ne pas vapoter
- s'abstenir de manger
- ne pas introduire d'animaux
- mettre leur téléphone portable en mode silencieux
- ne pas annoter ni détériorer les documents

Le personnel de la Médiathèque :

- est seul responsable de l'affichage de documents. Toute demande d'affichage doit être validée par le personnel de la Médiathèque
- n'est pas responsable de la garde des effets personnels des usagers. Ces derniers en sont responsables et ne devront pas les laisser sans surveillance
- ne peut pas accueillir des enfants mineurs non accompagnés
- sous la responsabilité du responsable de service, peut demander à quiconque ne respectant pas les conditions générales de quitter les lieux

Inscription et responsabilité de l'emprunteur

L'inscription est obligatoire pour tout emprunt.

L'inscription est annuelle, de date à date, et fait l'objet d'un engagement écrit.

Une pièce justificative, parmi les suivantes, est à présenter lors d'une inscription ou réinscription à la Médiathèque : carte d'identité, titre de séjour ou passeport à jour.

L'emprunteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification de ses coordonnées sur demande écrite adressée à la Médiathèque.

Les différents types d'abonnements

- **Individuel** : 7,50 € (sept euros cinquante centimes) annuellement
- **Collectif** : 15 € (quinze euros) annuellement pour les paroisses, associations ou collectivités. Leurs membres ont alors accès gratuitement aux services de la Médiathèque et aux prêts. Une carte gratuite à leur nom leur est attribuée.
- **Gratuit** : pour les résidents des foyers et annexes du Chapitre de Saint-Thomas ; les étudiants en théologie ; les salariés du Chapitre de Saint-Thomas, des services du Quai St-Thomas, du Nouveau Messager et de la Sémis ; les membres de la Commission de la Médiathèque.

Les paiements s'effectuent en espèces, par chèque à l'ordre de la Fondation Saint-Thomas ou par virement bancaire. Une facture est établie après paiement.

Modalités d'emprunts

- **Combien ?** 10 documents maximum (livres, BD, cd, dvd, revues…) dont 2 dvds et 4 kamishibaïs
- **Durée ?** 1 mois – renouvelable une fois ; les documents restitués après renouvellement ne pourront pas être réempruntés avant un délai de 2 mois afin de permettre à d'autres usagers de les consulter ou de les emprunter.
- **A qui ?** aux abonnés à jour du paiement de leur abonnement uniquement
- **Sont exclus du prêt :** les manuscrits ; les documents conservés dans la salle Rodolphe Peter ou dans la salle Bucer ; les éditions originales et tous les livres de plus de 100 ans d'âge ; certains livres placés dans la salle en accès-libre et signalés par une pastille rouge (par ex. ouvrages illustrés, dictionnaires, encyclopédies, etc.) et de manière générale tous répertoires et bibliographies, etc.

Réservations

Il est possible de réserver 10 documents en même temps par le biais du catalogue sur internet (http://catalogue.mediathequeprotestante.fr/), grâce à ses identifiants et mot de passe choisis au moment de l'inscription ; ou par téléphone (03 88 25 90 15).

Lors d'une réservation faite par internet l'usager devra cocher la date à laquelle il compte chercher le document et non pas la date à laquelle il se connecte à son compte pour réserver ce document.
L'usager peut aussi faire une demande de réservation sur place, en s'adressant directement à un membre de l'équipe.
L'emprunteur dispose d'un délai de 15 jours pour chercher les documents réservés, faute de quoi les documents seront à nouveau empruntables par un autre usager et la réservation annulée.
Pour pouvoir réserver des documents, il est nécessaire d'être à jour de son abonnement et ne pas avoir de retard dans la restitution de documents déjà empruntés.
Hormis les réservations pour les expositions qui se font selon une procédure spécifique (voir § « expositions »), la réservation ne garantit pas que les documents soient disponibles (notamment à cause d'éventuels retards de restitution).

Retards

L'usager est tenu de restituer, dans les délais ci-dessus mentionnés, les documents empruntés. Dès le 1er jour de retard, la carte est bloquée, aucun prêt et aucune réservation ne peuvent plus s'effectuer. Trois mails sont envoyés : à J + 1 ; J + 10 et J + 30. Si les documents ne sont toujours pas restitués, la Médiathèque se réserve le droit d'exclure l'usager du prêt pour un temps indéterminé et l'emprunteur sera tenu d'indemniser la Médiathèque dans les conditions prévues à l'article « Pertes et détériorations ».

Pertes et détériorations

L'emprunteur est tenu de signaler toute détérioration ou perte de document.

Le remplacement ou le remboursement dudit document se fera selon le type de document :

- CD ou livres peuvent être rachetés par l'emprunteur pour le compte de la Médiathèque ; à défaut, un forfait sera dû par l'emprunteur à la Médiathèque :
    - 10 € pour un livre de poche ou assimilé, un livre d'enfant, une revue
    - 20€ pour un roman, un essai, un documentaire, une BD ou un CD :
    - 50€ pour un beau livre (grand format et/ou ouvrage relié et/ou ouvrage illustré de nombreuses planches)
- Pour les DVD, le remplacement est impossible en raison des licences. Un forfait de 60 € par DVD sera dû par l'emprunteur à la Médiathèque.

Expositions

La Médiathèque a réalisé ou acquis plusieurs expositions disponibles en prêt. Les thématiques se consultent sur le catalogue. Pour emprunter une exposition, il convient impérativement :

- d'être à jour d'un abonnement collectif (15€ par an)
- de la réserver par mail (accueil@mediathequeprotestante.fr)
- d'apporter un chèque de caution de 100 € au retrait, et de signer un constat d'état d'œuvre au moment du retrait de l'exposition et au moment du retour.
- de définir la durée du prêt en accord avec le responsable de la Médiathèque

Si l'emprunteur ne peut pas venir chercher l'exposition à la Médiathèque, les frais d'expédition sont à sa charge et seront remboursés à la Médiathèque à la première demande.

Il est interdit d'annoter ou de modifier un document de l'exposition. Il est interdit d'enlever les numéros d'identification des documents.

Toute reproduction de l'exposition réalisée dans un but publicitaire doit être soumise à autorisation écrite et préalable de la Médiathèque. Les photographies devront toutes mentionner « Médiathèque protestante de Strasbourg ».

Photocopies, impressions, reproductions de documents anciens, photographies

Les photocopies et impressions sont des services payants : 0,10 € la page A4 ; 0,20€ la page A3 ; 0,80€ la page A4 couleur et 1,60 € la page A3 couleur.

Documents récents

Toutes reproductions, photocopies, photographies et impressions sont interdites.

Documents anciens (avant 1830)

Les scans (type photocopie) sont interdits.

Les photographies sans flash sont autorisées sous réserve de l'accord préalable du personnel de la Médiathèque.

Les demandes ponctuelles de numérisation sont possibles à raison de 0,30 € la page. Cette tâche sera réalisée par le personnel de la Médiathèque dans un délai qui sera précisé à l'usager.

Photographies et vidéos

Les photographies et vidéos à l'intérieur de la Médiathèque sont soumises à autorisation préalable de la Médiathèque et au respect du droit à l'image si elles visent des personnes.

Consultation sur les ordinateurs publics

L'usage des postes publics est soumis à une charte d'utilisation apposée à côté des ordinateurs. Il convient impérativement de s'inscrire au préalable sur un tableau et d'indiquer ses nom, prénom, date et heures de consultation.

Sur ces ordinateurs, il est possible de naviguer sur internet, d'utiliser et de consulter sa messagerie, d'utiliser des logiciels de bureautique. Il est interdit d'aller sur des sites ne respectant pas la législation française ou sur des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine. Il est également interdit de télécharger des programmes, d'installer de nouveaux programmes, de modifier la configuration des équipements et de sauvegarder des données personnelles.

En cas d'affluence, l'usage des ordinateurs publics est limité à une demi-heure.

Fonds anciens et réserve

La consultation de documents issus du Fonds ancien et de la réserve se fait sur demande spécifique et sur rendez-vous. Il est conseillé d'envoyer auparavant un email pour préciser l'objet de la recherche.

Pour toute demande de consultation effectuée le jour même, un délai de 10 à 20 minutes sera nécessaire pour aller chercher le(s) document(s).

La consultation s'effectue exclusivement en salle patrimoine et sous surveillance du personnel de la Médiathèque. Les documents doivent être manipulés avec le plus grand soin : avoir les mains propres et sèches, ne pas s'appuyer sur les livres, ne pas y porter de notes, ne pas forcer sur les reliures, respecter le classement des liasses et documents en feuilles.

Le lecteur consulte un ouvrage ou une boîte de conservation (journaux, archives) à la fois et se doit d'utiliser le coussin ou futon sur lequel le document a été posé. Des manchons (cale-page) peuvent être demandés.

Pour la prise de notes en salle patrimoine, seul l'usage du crayon à papier est autorisé. Les sacs devront être déposés à l'entrée, nourriture et boissons sont interdites.

Les photographies sans flash sont autorisées dans les conditions précisées au § « Photocopies, impressions, reproductions de documents anciens, photographies »

La salle patrimoine est **réservée à la consultation des documents anciens** et ne pourra en aucun cas être utilisée comme salle de lecture d'ouvrages modernes (y compris romans, BD, presse du jour) ni comme salle de travail en groupe. Le public est cependant invité à faire le tour des vitrines d'exposition et à se renseigner auprès de l'équipe/du bibliothécaire dans la mesure où les consignes ci-dessus sont respectées.

Don de livres

La Médiathèque accepte avec reconnaissance le don de livres ou documents permettant d'enrichir ses collections, à condition toutefois que le donateur envoie au préalable une liste écrite des livres et documents ou des photos des couvertures des livres ou des documents. La Médiathèque se réserve le droit de refuser le don des livres ou documents proposés.